

ANNEXE No 4

- M. WILLIAM WATKINS, p. 296 (13 avril).—Effets de la loi sur les opérations minières, 296. Heures des mineurs; les mineurs et la journée de huit heures, 297. Heures de travail non uniformes dans les mines de Springhill, 298. Interprétation de la loi relativement aux contrats d'exploitation houillère, 299. Heures, produit, dépenses, 300. Mesures pour l'adoption d'une loi provinciale de huit heures; salaires des mineurs à Springhill, 302.
- M. JOSEPH AINEY, p. 304 (13 avril).—Expérience, travail organisé, métiers de construction, 304. Bill n° 21, son application, sa portée, 305. Heures et salaires dans les métiers de construction à Montréal, 307. Machines, appareils, épargne de temps, 308. Entreprises de cité, stipulations au sujet des heures de travail, 310. Clause des salaires raisonnables dans les contrats municipaux; bourse des entrepreneurs, contrat pour le transport de la poste, 311.
- M. F. J. STEPHENSON, p. 313 (13 avril).—Heures courtes, une réforme nécessaire, 313. Portée de la loi du travail des Etats-Unis et le Bill n° 21, 314. Pouvoir législatif des gouvernements fédéral et provinciaux, 316. Conditions relatives des contrats fédéraux et provinciaux; lois concernant le travail, comment elles sont influencées, 317. La production n'est pas diminuée; conservation de la vitalité de l'ouvrier, 320. Heures et salaires, 322. Mesures alternatives concernant les heures de travail, 325.
- M. P. M. DRAPER, p. 328 (20 avril).—Mémoire du Congrès des Métiers et du Travail, 330. Amendement du projet de loi, 346. Interprétation de la portée du projet de loi n° 21, 347. Titre du projet de loi, 350. Applicabilité du projet, 351. Une mesure de huit heures sans stipulation de salaires, 353. Portée du projet de loi n° 21, 354. Nécessité d'une mesure applicable, 356.
- M. GUSTAVE FRANCO, p. 358 (20 avril).—Ouvrier à la journée pendant 24 ans; patron depuis 8 ans; interprétation du bill, 359. Avantages de la journée de huit heures, 360. Production et journée plus courte, 363.
- Le PROFESSEUR SKELTON, p. 365 (28 avril).—Législation en Grande-Bretagne concernant les heures et les salaires, 367. Heures de travail dans les mines de charbon et dans les chantiers maritimes, 368. Le ministère de la Guerre, 370. Législation en France; le décret de 1848, 371. La loi de 1899; législation spécifique concernant les industries spécifiques, 372. Dans les établissements maritimes, 373. En Allemagne; l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 374. Effets sociaux et intellectuels des heures de travail plus courtes, 376. Effets de la journée de huit heures sur la production, 378. Unions ouvrières; intervention législative, 380. Heures raisonnables partout où l'on peut les appliquer, 382.
- M. THOMAS ROBB, p. 384 (28 avril).—Applicabilité du projet aux compagnies de navigation, 385.
- Le PROFESSEUR SKELTON, p. 389 (28 avril, p.m.).—Amélioration des classes ouvrières du Lancashire et en Australie par la diminution des heures de travail, 389.
- M. F. B. MCKUNE, p. 390 (2 juin).—Lettre du témoin au greffier du comité *re* naturalisation.